



Ville de Mèze

N°38

DÉCISION DE M. LE MAIRE
ATTRIBUTION DE MARCHES PUBLICS

**« Mise en place d'une solution de valorisation des biodéchets
de la Commune de Mèze »**
Commande 14.2023

M. Le Maire de la ville de Mèze,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22 ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 17 Décembre 2021, portant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur aux seuils définis par Décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;

Vu la consultation n° 14.2023 organisée pour la mise en place d'une solution de valorisation des biodéchets de la Commune de Mèze ;

Considérant que l'offre présentée par l'entreprise BIOTECH Environnement domiciliée à Lisses (91090) en vue de l'attribution de la commande n° 14.2023 se révèle être l'offre la plus avantageuse ;

DÉCIDE :

Article 1 :

L'offre présentée par BIOTECH Environnement est retenue pour l'attribution de la commande n° 14.2023 relative à la mise en place d'une solution de valorisation des biodéchets de la Commune de Mèze, pour un montant de 31 570.00 € HT.

Article 2 :

Les crédits afférents sont inscrits au budget général de la Ville de Mèze au chapitre 21.

Article 3 :

Le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce marché.

Article 4 :

Le présent arrêté sera notifié par :

- Affichage en Mairie,
- Transmission au Préfet de l'Hérault



Ville de Mèze

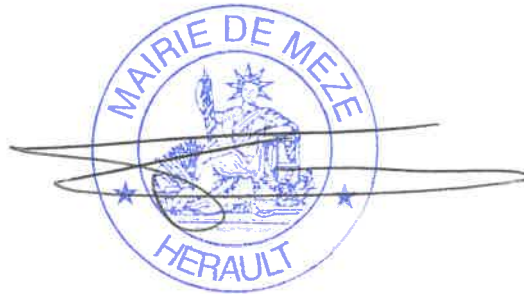
N°38

Article 5 :

Le Présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou son affichage en Mairie et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Mèze, le 19 avril 2023.

**Le Maire,
Thierry BAËZA**



Acte adressé au Représentant de l'Etat le	21/04/2023
Acte reçu par le Représentant de l'Etat le	21/04/2023
Acte publié, affiché et notifié le	21/04/2023
ACTE EXECUTOIRE	